

## FAQ Technique de TousAntiCovid

### Table des matières

<b>QUELS SONT LES INDICATEURS SANITAIRES CONSULTABLES DANS TOUSANTICOVID ?</b> .....	4
<b>QUELS SONT LES INDICATEURS D'USAGES DE L'APPLICATION ?</b> .....	5
<b>QUID DE LA PROTECTION DES DONNEES ?</b> .....	5
<b>QUID DE LA GESTION DES DONNEES ?</b> .....	6
<b>QUEL EST LE CADRE JURIDIQUE DE TOUSANTICOVID ?</b> .....	7
<b>QUELLES SONT LES DEMARCHES INHERENTES A L'APPLICATION ?</b> .....	8
<b>L'APPLICATION EST-ELLE SECURISEE DU POINT DE VUE INFORMATIQUE ?</b> .....	8
<b>OU TROUVER LE CODE SOURCE DE TOUSANTICOVID ?</b> .....	9
<b>QUELS SONT LES CHOIX TECHNOLOGIQUES DE L'APPLICATION ?</b> .....	9
<b>QUELLES SONT LES MENTIONS LEGALES ?</b> .....	11
<b>QUID DE LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES ?</b> .....	15

### **QUEL EST LE CADRE DE L'APPLICATION TOUSANTICOVID ?**

L'application TousAntiCovid s'inscrit dans le cadre d'une stratégie globale de lutte contre l'épidémie de Covid-19. Elle n'a aucun caractère obligatoire, son utilisation s'effectue sur la base du volontariat.

Cette application permet à ses utilisateurs :

- d'être informés lorsqu'ils auront été à proximité d'un autre utilisateur positif au Covid-19, grâce à un historique de proximité alimenté par des pseudonymes émis via la technologie Bluetooth ;
- de pouvoir générer une attestation de déplacement dérogatoire le cas échéant ;
- d'obtenir des informations sanitaires sur les actualités en lien avec le Covid-19 avec possibilité de filtrage par lieu d'intérêt ;
- d'obtenir des informations sur le recours à l'isolement et les tests ;
- de présenter son certificat sanitaire en version numérique ;
- de combiner des certificats sanitaires avec Pass+.

L'utilisation de l'application contribue à la stratégie globale d'identification des contacts dont le but est de rompre les chaînes de transmission du virus. Elle permet une alerte plus rapide des personnes contacts, notamment lorsqu'il s'agit de personnes contacts que les personnes contaminées ne connaissent pas nécessairement, comme par exemple les personnes croisées dans les transports en commun ou dans les commerces.

### **Finalités et responsable de traitement**

Cette application dont la coordination du développement a été confiée à Inria est placée sous la responsabilité de la Direction générale de la santé du ministère de la Santé et de la Prévention.

Ce traitement a pour objets :

1° L'information d'une personne utilisatrice de l'application qui s'est trouvée à proximité d'au moins un autre utilisateur de cette même application ayant ultérieurement été diagnostiqué positif au virus du Covid-19, de sorte qu'il existe un risque qu'elle ait été contaminée à son tour ;

2° La sensibilisation des utilisateurs de l'application sur les symptômes de ce virus, les gestes barrières et la conduite à tenir pour lutter contre la propagation du virus ;

3° L'orientation des contacts à risque vers les acteurs de santé compétents pour leur prise en charge et l'accès aux examens de dépistage le cas échéant ;

4° La réalisation de statistiques anonymes pour améliorer l'efficacité du modèle de santé utilisé par l'application ;

5° L'aide à la génération d'une attestation de déplacement dérogatoire ;

6° L'obtention d'informations sanitaires en lien avec le Covid-19 avec possibilité de filtrage par lieu d'intérêt ;

7° L'obtention de conseils relatifs à l'isolement selon le statut Covid-19 sélectionné

Un QR Code ne comportant aucune information permettant d'identifier la personne concernée, généré aléatoirement est apposé à la volée sur le résultat d'un examen envoyé à la personne dépistée positive au Covid-19. Ce QR Code servira aux personnes à s'identifier via l'application comme dépistées positives à la COVID-19.

### **Base légale et caractère réglementaire du traitement**

Ce traitement s'inscrit dans le cadre des missions d'intérêt public (article 6.1.e du RGPD) confiées à la Direction générale de la santé en matière de lutte contre les menaces sanitaires. Il bénéficie également d'un encadrement réglementaire – décret du 30 juillet 2022 modifiant le décret du 29 mai 2020 relatif au traitement de données dénommé « StopCovid » (renommé depuis TousAntiCovid) pris après avis de la CNIL.

### **Données personnelles traitées sur le serveur central**

Pour l'information d'avoir été à proximité d'un autre utilisateur positif au Covid-19

- Une clé d'authentification partagée entre l'application et le serveur central ;
- Un identifiant unique associé à chaque application téléchargée généré de façon aléatoire par le serveur central et qui n'est connu que de ce serveur, où il est stocké ;
- Les codes pays ;
- Des pseudonymes aléatoires et temporaires générés par le serveur ;
- L'historique de proximité ;
- Les périodes d'exposition des utilisateurs à des personnes diagnostiquées ou dépistées positives au virus du Covid-19, stockées sur le serveur central ;
- Les données renseignées dans l'application par les personnes diagnostiquées ou dépistées positives au virus du Covid-19 qui décident d'envoyer au serveur l'historique de proximité de leurs contacts à risque ;
- Le statut « contacts à risque de contamination » ;
- La date des dernières interrogations du serveur central.

## **Données personnelles traitées dans l'application TousAntiCovid**

Pour l'attestation de déplacement dérogatoire et les certificats sanitaires, les informations saisies dans ce générateur d'attestation de déplacement ne font l'objet d'aucun traitement par le ministère de la Santé et de la Prévention. Ces données personnelles sont exclusivement stockées dans le téléphone mobile de l'utilisateur.

Pour l'obtention des informations sanitaires en lien avec le Covid-19 relativement à un lieu d'intérêt, l'information saisie n'est pas traitée par le ministère de la Santé et de la Prévention. Elle est exclusivement stockée dans le téléphone mobile de l'utilisateur.

Pour l'obtention de conseils relatifs à l'isolement et aux tests, les informations saisies ne font l'objet d'aucun traitement par le ministère de la Santé et de la Prévention. Elles sont exclusivement stockées dans le téléphone mobile de l'utilisateur.

### **Destinataire des données**

Pour l'information d'avoir été à proximité d'un autre utilisateur positif au Covid-19 :

- Les utilisateurs identifiés par l'application comme contacts à risque d'avoir contracté le Covid-19 sont destinataires de l'information selon laquelle ils ont été à proximité d'au moins un autre utilisateur diagnostiqué ou dépisté positif au Covid-19 ;
- Inria en tant que sous-traitant de la Direction générale de la santé du ministère de la Santé et de la Prévention.

Pour les certificats sanitaires :

- Les utilisateurs de l'application ;
- Les autorités publiques auxquelles elles seront présentées.

Pour l'obtention des informations et des conseils sur le recours à l'isolement et aux tests :

- Les utilisateurs de l'application.

Pour l'obtention des informations sanitaires sur les actualités en lien avec le Covid-19 relativement à un lieu d'intérêt :

- Les utilisateurs de l'application.

### **Durée de conservation**

Pour l'information d'avoir été à proximité d'un autre utilisateur positif au Covid-19 : le traitement est mis en œuvre pour une durée de six mois à compter de la fin de l'état d'urgence. Les données de l'historique de proximité seront conservées au maximum quinze jours à compter de leur émission.

Pour l'obtention des informations sanitaires en lien avec le Covid-19 relativement à un lieu d'intérêt : le code postal n'est pas enregistré sur le serveur central, mais uniquement dans l'application. Il est conservé jusqu'à modification ou effacement par l'utilisateur.

Pour l'obtention de conseils relatifs à l'isolement et aux tests : les données sélectionnées ou saisies par l'utilisateur sont stockées dans l'application mais ne sont pas remontées vers le serveur central, mais uniquement dans l'application. Il est conservé jusqu'à effacement par l'utilisateur.

Pour les certificats sanitaires : les données sont conservées de façon illimitée en local dans le téléphone, jusqu'à ce que l'utilisateur décide de supprimer les certificats.

## **Exercice des droits**

Les droits d'accès, de rectification et de limitation ne peuvent s'exercer car les données traitées sont pseudonymisées afin d'éviter toute réidentification des personnes. L'exercice de ces droits nécessiterait une identification de la personne concernée ce qui affaiblirait considérablement la sécurité et la confidentialité de l'ensemble de l'application.

Cependant, chaque utilisateur peut, à tout moment, procéder lui-même à l'effacement des données sur l'application mobile. Il peut également procéder à l'effacement des données présentes sur le serveur central en se désinscrivant et en désinstallant l'application.

Pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez vous adresser au ministère de la santé par courriel : tousanticovid-rgpd@sante.gouv.fr ou par courrier postal : Ministère de la Santé et de la Prévention – Référent en protection des données – Direction générale de la santé – 14, avenue Duquesne – 75350 PARIS 07 SP.

Si vous estimez que le traitement n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL <https://www.cnil.fr/fr/plaintes/> CNIL – Service des plaintes – 3, place Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

## **QUELS SONT LES INDICATEURS SANITAIRES CONSULTABLES DANS TOUSANTICOVID ?**

TousAntiCovid vous permet d'accéder chaque jour à un fil d'actualité regroupant des données nationales et locales relatives à la situation épidémiologique ainsi que des informations sur les mesures mises en œuvre par les pouvoirs publics.

La plupart des indicateurs sont fournis par Santé publique France et disponibles au niveau national et local (région ou département selon les cas)

### **Les nouveaux cas à J-1**

Cet indicateur, disponible seulement au niveau national, correspond au nombre de nouveaux cas confirmés par un test positif (RT-PCR et antigénique), sur les dernières 24 heures.

Les données rapportées en début de semaine sur les dernières 24 heures sont souvent moins élevées en raison d'une diminution des activités liées au dépistage le week-end.

### **Les nouveaux cas à J-3**

Le nombre de cas positifs prélevés à J-3 correspond au nombre de nouveaux cas testés positifs (test RT-PCR ou antigénique) à la Covid-19, enregistrés par date de prélèvement.

L'indicateur informe sur la situation d'il y a trois jours, permettant ainsi d'avoir davantage de temps pour remonter les données sur les tests et qu'elles reflètent correctement la situation épidémiologique d'il y a trois jours.

### **La tension en réanimation**

Il s'agit du nombre de patients atteints de la Covid-19 actuellement en réanimation, en soins intensifs ou en unité de surveillance continue rapporté au nombre total de lits de réanimation disponibles avant la crise.

Ce pourcentage reflète le niveau de tension des capacités hospitalières en réanimation.

### **Les patients en réanimation**

Il s'agit du nombre de patients atteints de la COVID-19 actuellement en réanimation, en soins intensifs ou en unité de surveillance continue.

### **Les patients en réanimation**

Il s'agit du nombre de nouveaux patients atteints de la COVID-19 admis en réanimation, en soins intensifs ou en unité de surveillance continue au cours des dernières 24 heures.

### **Le R effectif**

Le R effectif correspond au nombre de reproduction du virus, il indique le nombre moyen de personnes qu'une personne infectée peut contaminer.

- Si le R effectif est supérieur à 1, l'épidémie se développe ;
- S'il est inférieur à 1, l'épidémie régresse.

Cet indicateur, arrêté le mardi et mis à jour de façon hebdomadaire le jeudi traduit la situation épidémiologique environ 7 jours auparavant.

Il doit être interprété à la lumière des activités de dépistage et de remontée de données.

### **Le taux d'incidence**

Le taux d'incidence correspond au nombre de personnes testées positives (test RT-PCR et antigénique) pour la première fois depuis plus de 60 jours rapporté à la taille de la population. Il est exprimé pour 100 000 habitants et permet de comparer des zones géographiques entre elles.

### **Le taux de positivité**

Le taux de positivité correspond au nombre de personnes testées positives (RT-PCR et test antigénique) pour la première fois depuis plus de 60 jours rapporté au nombre total de personnes testées positives ou négatives sur une période donnée ; et qui n'ont jamais été testées positives dans les 60 jours précédents.

### **QUELS SONT LES INDICATEURS D'USAGES DE L'APPLICATION ?**

Les données actualisées relatives à l'utilisation de TousAntiCovid sont publiées chaque jour dans l'application et sont mises à jour automatiquement dès lors qu'elles sont disponibles.

### **Le nombre d'enregistrements nets**

Il s'agit du nombre de personnes qui ont téléchargé et activé l'application depuis le 2 juin 2020.

### **Le nombre de téléchargements**

Il s'agit du nombre de premiers téléchargements de l'application depuis le 2 juin 2020.

### **Le nombre de personnes notifiées par l'application**

Il s'agit du nombre de personnes notifiées par l'application suite à une exposition au Covid-19 depuis le 2 juin 2020.

### **Le nombre de cas Covid-19 déclarés**

Il s'agit du nombre d'utilisateurs qui se sont déclarés comme des cas de Covid-19 dans l'application depuis le 2 juin 2020.

### **QUID DE LA PROTECTION DES DONNEES ?**

#### **Vos données sont protégées**

TousAntiCovid est conforme à la réglementation qui garantit la protection de vos données (RGPD).

L'application ne nécessite pas de renseigner mes informations personnelles pour être installées et fonctionner.

Sur le plan technique, le projet a été conçu pour apporter le plus haut niveau de sécurité possible et se conformer au principe de minimisation des données utilisées.

### **Comment les données sont échangées ?**

TousAntiCovid utilise uniquement le Bluetooth de votre téléphone. Vos données de géolocalisation ne sont ni enregistrées ni échangées. Le Bluetooth est utilisé pour obtenir une estimation, sur la base d'un modèle statistique, de la proximité entre deux téléphones.

### **Quelles données sont échangées et pourquoi ?**

Les données échangées entre deux téléphones via Bluetooth sont des pseudo-identifiants.

Un pseudo-identifiant est renouvelé automatiquement toutes les 15 minutes. C'est par exemple une suite de numéros, de lettres ou de signes, qui ne permet pas par elle-même d'identifier une personne.

Les données sont partagées par votre application avec le serveur, géré par le ministère de la Santé et de la Prévention, seulement si vous avez été diagnostiqué comme un cas de Covid-19 et avec votre accord. Cela permet alors aux applications des autres utilisateurs d'interroger le serveur pour savoir si elles ont été à proximité de votre application. Si c'est le cas, les utilisateurs seront alertés qu'ils ont été exposés à un risque de contamination. Il leur sera alors recommandé de prendre contact avec leur médecin.

Les personnes alertées n'auront aucune information sur le téléphone portable à l'origine de l'alerte ni sur son propriétaire.

L'application ne tient pas compte des contextes spécifiques et notamment des situations où une protection spécifique est mise en place (port du masque, séparation par une vitre par exemple). Il est toujours possible pour l'utilisateur de désactiver temporairement l'application.

### **Où sont stockées les données ?**

Les données sont **stockées sur votre téléphone portable**.

En cas de test positif, et avec votre consentement, vous pourrez protéger vos proches et les personnes que vous avez croisées en partageant sur le serveur géré par le ministère de la Santé et de la Prévention cet historique de proximité.

### **Combien de temps sont stockées les données ?**

Les données stockées sur le téléphone et sur le serveur sont automatiquement effacées après 15 jours.

### **Puis-je supprimer les données ?**

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), vous pouvez supprimer : les données stockées sur votre téléphone, les données sur le serveur ainsi que les données liées à votre enregistrement (et vous désinscrire).

## **QUID DE LA GESTION DES DONNEES ?**

Les équipes d'Inria ont publié le 18 avril dernier le **protocole ROBERT** – pour ROBust and privacy-presERving proximity Tracing – qui permet de comprendre comment l'application fonctionne et quelles sont les données échangées.

Les principes de fonctionnement sont **les suivants** :

### **Historique**

L'application permet de recueillir et conserver des historiques de proximité **de façon anonyme**. L'historique de proximité est constitué des **crypto-identifiants éphémères** des smartphones des personnes rencontrées et utilisatrices de l'application. Ces crypto-identifiants sont **générés lors du téléchargement** de l'application pour chaque smartphone.

### **Données**

L'application ne possède que son historique de proximité **et aucune autre donnée**.

### **Partage**

L'application permet de **partager** avec un serveur central l'historique de proximité lorsque l'utilisateur de l'application est diagnostiqué positif et rentre, de façon volontaire, **une preuve** de son diagnostic dans l'application.

### **Vérification**

L'application **vérifie** auprès du serveur, à intervalles réguliers, si ses propres crypto-identifiants se trouvent parmi les crypto-identifiants disponibles sur le serveur. Si c'est le cas, l'application **affiche une notification à l'utilisateur**.

### **Garanties**

Cela permet de garantir aux Français :

- Une application installée **librement et volontairement**, désinstallable à tout moment.
- Des données anonymisées et stockées **temporairement sur le serveur central**.

L'impossibilité pour quiconque de reconstituer la liste des personnes ayant déclaré être contaminées est **au cœur du fonctionnement de l'application**.

### **Partenaires**

L'hébergement du serveur de l'application est assuré par la société Outscale, qui fournit un service souverain (hébergé en France) et certifié SecNumCloud par l'ANSSI. Ce sont des gages de sécurité **essentiels** pour une prestation d'hébergement.

### **QUEL EST LE CADRE JURIDIQUE DE TOUTSANTICOVID ?**

Le Gouvernement a toujours posé l'exigence de la conformité de l'application au cadre réglementaire français et européen, hors état d'urgence sanitaire.

Le développement du projet s'est par ailleurs accompagné d'un **dialogue très étroit** avec l'ensemble des parties prenantes, au premier rang desquelles le Parlement et la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

Le 27 mai 2020, [l'Assemblée nationale](#) et le [Sénat](#) se sont prononcés **en faveur** du déploiement de cette application d'aide à la détection des contacts à risque.

### **Avis de la CNIL**

L'application a été développée sous contrôle de la CNIL afin de garantir la protection des données personnelles des utilisateurs de TousAntiCovid. Dans le respect de son indépendance, la CNIL est informée des choix techniques et de spécifications opérés par l'équipe projet.

La Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) a, quant à elle, été saisie pour **évaluer** le dispositif a priori et a posteriori sur place et sur pièce. La CNIL a donc été saisie une première fois le

20 avril 2020 et a pu rendre deux avis avant le lancement de l'application.

Elle a alors estimé que l'application était **utile sanitaire** et **proportionnée**, au regard de la protection des libertés et des données personnelles.

Dans la continuité de ces deux avis, la CNIL a procédé à **plusieurs vérifications** sur place et sur pièces en juin 2020. L'application a été mise à jour le 26 juin pour se conformer aux exigences de la CNIL. Enfin, dans son avis rendu le 21 juillet 2022, la CNIL a approuvé la prolongation de l'application.

TousAntiCovid **se conforme ainsi pleinement** au principe de minimisation des données utilisées et au RGPD comme l'a publiquement confirmé la CNIL lors de la [clôture de son contrôle le 3 septembre 2020](#).

### QUELLES SONT LES DEMARCHES INHERENTES A L'APPLICATION ?

L'application TousAntiCovid s'inscrit dans une **démarche de transparence**. C'est pourquoi ses [codes sources](#) et la documentation afférente sont disponibles. Cela permet à l'application d'être améliorée et de vérifier que les engagements pris sont respectés.

TousAntiCovid est fondé sur une **installation volontaire** de l'application et une anonymisation des données, de telle manière que personne ne puisse ni retracer la liste des personnes testées positives ni, le cas échéant, reconstituer la chaîne de transmission.

#### L'application suit-elle mes déplacements ?

Non, l'application ne suit pas mes déplacements

L'application utilise la possibilité de détecter la présence de téléphones à proximité à partir des technologies Bluetooth. **Elle ne peut suivre les déplacements des personnes et ne connaît pas leur identité.**

Elle n'utilise à **aucun moment** la localisation des personnes, notamment par les données GPS des téléphones portables, à la différence du choix fait par certains pays.

#### L'usage de TousAntiCovid n'est pas, et ne sera pas rendu obligatoire.

Un des principes fondateurs de TousAntiCovid est le volontariat.

Conformément aux lois et aux valeurs de la République française, seule l'hypothèse d'une application installée volontairement a été retenue. **C'est un enjeu de liberté publique.**

Les Français sont invités à utiliser cet outil qui leur permettra de mieux se protéger et de mieux protéger les autres. Il s'agit d'un geste citoyen **sans obligation**.

L'utilisation de TousAntiCovid n'ouvre accès à **aucun traitement particulier** et n'exempte pas de **respecter** les consignes sanitaires en vigueur.

### L'APPLICATION EST-ELLE SECURISEE DU POINT DE VUE INFORMATIQUE ?

#### Système de sécurité informatique

De nombreux acteurs ont participé au développement de l'application TAC afin de **garantir la sécurité de l'application**. L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), notamment, a été associée **tout au long du processus** afin de contrôler la robustesse du système.

Les principaux choix techniques et opérationnels permettant de protéger l'application d'un risque de cyber-attaque **sont les suivants** :

- **L'architecture centralisée**, qui est apparue comme le meilleur compromis entre les exigences de sécurité et de respect des libertés individuelles. La solution d'une architecture décentralisée a été étudiée puis écartée car elle présentait un risque non négligeable de failles de confidentialité.



- **Type de données** : les données stockées sur le serveur par TousAntiCovid **ne sont pas des données sensibles** : l'application conserve uniquement des listes de nombres aléatoires, qui ne peuvent pas être associés à des personnes. **Aucune information** sur l'identité des utilisateurs n'est stockée sur le serveur.
- **L'hébergement** de l'application est assuré par la société Outscale, qui fournit un service souverain (hébergé en France) et certifié SecNumCloud (certification ANSSI). Ce sont des gages de sécurité essentiels pour une prestation d'hébergement.
- **Les risques spécifiques** : des mesures ont été prises pour prémunir l'application contre les risques spécifiques au système centralisé (par exemple le cloisonnement du système en différentes entités).
- **Audit** : proposé par des experts d'Inria, le protocole de TousAntiCovid, nommé [ROBERT](#), a été audité par l'ANSSI **tout au long** du travail d'élaboration et de développement.
- **Un travail continu** : la sécurisation de l'application est un travail continu **qui ne se limite pas** à ces précautions initiales. Les acteurs engagés dans le projet TousAntiCovid maintiennent un **haut niveau de vigilance** afin d'apporter des correctifs si nécessaire.

### [OU TROUVER LE CODE SOURCE DE TOUSANTICOVID ?](#)

Le code source de l'application TousAntiCovid est public

Cette publication a une **double vocation** :

1. Permettre de constater que les engagements pris sur la protection des données personnelles **sont respectés**
2. Confronter l'application à la communauté scientifique pour **identifier les possibles failles**

[Lien vers le code source public de l'application](#)

### [QUELS SONT LES CHOIX TECHNOLOGIQUES DE L'APPLICATION ?](#)

#### **En quoi TousAntiCovid permet-elle d'agir contre l'épidémie ?**

L'application intervient en complément et au service de la méthode traditionnelle de détection des contacts à risque et est couplée au travail des équipes de l'Assurance Maladie sur le terrain, pour améliorer l'identification des personnes contacts.

L'activité de détection des contacts à risque est centrale dans le contrôle des épidémies avec une transmission interhumaine.

TousAntiCovid a un rôle complémentaire. L'objectif est double :

- **Alerter des contacts** que les personnes ne connaissent pas (par exemple les personnes croisées dans les transports en commun ou au supermarché).
- **Gagner du temps** en identifiant plus vite des cas contacts qui peuvent être par ailleurs identifiés par les enquêtes réalisées par les médecins et par l'Assurance maladie.

[Télécharger l'application iOS](#)

[Télécharger l'application Android](#)

#### **Modèle centralisé ou décentralisé ?**

Un débat existe au sein de la communauté scientifique entre un modèle dit centralisé et un modèle dit décentralisé. Il est **normal et souhaitable** qu'il y ait un débat scientifique sur la meilleure façon de

concevoir une telle application, en offrant toutes les garanties de sécurité et de protection de la vie privée.

En revanche, ce débat doit être **indépendant** des partis pris des grands acteurs du numérique et le choix doit in fine **revenir aux États**, qui doivent arbitrer entre des solutions qui présentent, chacune, des avantages et des inconvénients propres à chaque pays.

Si l'on compare les deux architectures, il y a d'abord des ressemblances : toutes les architectures comprennent des éléments centralisés (serveurs, dispatchers) et décentralisés (les smartphones). Concernant les projets qui s'inscrivent dans le cadre européen de protection des données, les informations échangées et stockées sont **des « crypto-identifiants » éphémères**. Il y a également une différence entre le modèle décentralisé et le modèle centralisé qui tient au circuit d'informations :

- Dans un cas (modèle dit décentralisé), ce sont **les « crypto identifiants » des personnes testées positives** qui sont envoyés dans tous les téléphones via un serveur.
- Dans l'autre (modèle dit centralisé) ce sont **les historiques de proximité** qui sont échangés entre l'utilisateur et un serveur.

Le Gouvernement considère, en l'état des connaissances et du contexte national, que l'architecture dite centralisée, **offre davantage de garanties et de sécurité**.

Elle permet **d'éviter** qu'un serveur ne **collecte la liste des personnes testées positives** (même de façon anonyme) et que cette liste ne circule, ou ne soit stockée, sur un serveur ou sur des téléphones.

### **Qu'en est-il de l'initiative lancée par Apple et Google ?**

La France **n'envisage pas** de recourir aux solutions lancées par Apple et Google, qui ne correspondent pas aux choix qui ont été faits par notre pays en termes d'architecture (architecture dite décentralisée).

Ceci parce que les solutions proposées par Apple et Google reposent sur la transmission, dans tous les smartphones, **de pseudonymes pour les personnes diagnostiquées positives**.

Cela revient à dire qu'un diagnostic médical, même sous une forme encryptée, **circule dans toutes les applications**. En termes de cybersécurité, les risques de failles **sont non négligeables**.

De plus, recourir à l'initiative d'Apple et Google poserait des questions de souveraineté. Le Gouvernement considère que la protection de la santé des Français est une mission qui **relève de l'État et non d'acteurs privés internationaux**.

La définition de l'algorithme de contact-tracing, ainsi que la capacité de l'autorité de santé à disposer de toutes les données statistiques pour améliorer l'efficacité de son action, **ne peuvent être laissées entre les mains d'une autre entité** : c'est une question de souveraineté sanitaire et technologique.

### **Que faire si je rencontre un bug dans l'application ?**

Si vous rencontrez un problème technique en utilisant TouAntiCovid, vous pouvez **contacter** le support technique de l'application pour leur **signaler le bug**.

Il est préférable *de ne pas désinstaller* l'application pour la réinstaller, car la manipulation entraînerait la suppression automatique de l'historique des contacts. Les bugs sont généralement

résolus en quelques heures, sans manipulation nécessaire de la part des utilisateurs.  
Contacter le support e-mail : [contact@tousanticovid.gouv.fr](mailto:contact@tousanticovid.gouv.fr)

### **Pourquoi TousAntiCovid me demande l'autorisation pour accéder à ma position ou à mon appareil photo ?**

- Pour la position : avec les téléphones fonctionnant sous Android, il n'est **pas possible** d'activer le Bluetooth sans activer le positionnement. Néanmoins, l'application TousAntiCovid n'utilise à **aucun moment** cette fonctionnalité et ne fonctionne qu'avec le Bluetooth. Il est ainsi **impossible** pour TousAntiCovid de géolocaliser les utilisateurs. L'ensemble des données échangées et stockées dans l'application TousAntiCovid sont décrites dans la rubrique confidentialité de l'application.- Pour l'appareil photo : si j'ai un résultat de test positif, **un QR code** sera mis à ma disposition avec mon résultat de test pour alerter via Tous AntiCovid les personnes avec lesquelles j'ai été à proximité. Ce code pourra être saisi ou scanné **avec l'appareil photo** et c'est **pour cela** que l'application demande si elle peut utiliser cette fonctionnalité. Le fait de déclarer un test positif et d'alerter les utilisateurs qui ont été à proximité relève **du volontariat** et j'aurai toujours le choix de le faire le moment venu.

### **Je suis professionnel de santé. Comment utiliser et promouvoir les outils numériques de lutte contre la COVID-19 ?**

Le site [pro.tousanticovid.gouv.fr](http://pro.tousanticovid.gouv.fr) permet à tous les professionnels de santé de générer un code qui peut être remis immédiatement à la personne qui a été testée ou diagnostiquée positive pour qu'elle puisse se déclarer dans l'application.

Ce code est valable 1 heure et est à usage unique. Il faut se connecter avec sa carte professionnelle. Pour aller plus loin, **consultez** notre [page dédiée aux professionnels de santé](#).

### **Vous êtes un mineur de moins de 15 ans ?**

Si vous êtes un mineur de moins de 15 ans, discutez avec vos parents ou vos responsables légaux de l'opportunité d'installer cette application.

### **Définition des paramètres de proximité.**

Les paramètres de TousAntiCovid qui définissent un contact à risque, et permettent donc d'alerter les utilisateurs dans cette situation, sont une distance **allant jusqu'à 2 mètres** pendant une durée d'au moins **5 minutes**.

### **L'application suit-elle mes déplacements ?**

Non. L'application utilise la possibilité de détecter la présence de téléphones à proximité à partir des technologies Bluetooth. **Elle ne peut suivre les déplacements des personnes et ne connaît pas leur identité.**

Elle n'utilise à **aucun moment** la localisation des personnes, notamment par les données GPS des téléphones portables, à la différence du choix fait par certains pays.

## **QUELLES SONT LES MENTIONS LEGALES ?**

### **1. Politiques sur la gestion des cookies/trackers**

Un cookie est un petit ensemble de données qu'un serveur envoie au navigateur web de l'utilisateur qui décide de le stocker sur le terminal (ordinateur, tablette ou mobile) de l'utilisateur et qui pourra être transmis lors d'une prochaine requête vers le serveur web ou un de ses partenaires. Il contient généralement plusieurs données dont le nom du cookie, le domaine du serveur, la date d'expiration, la date dernier accès, des paramètres de restriction des accès (Samesite) ou de transfert (httponly et secure) ainsi qu'une ou plusieurs valeurs.

Les traceurs sont quant à eux des éléments qui peuvent prendre la forme d'un pixel transparent présent sur une page ou par le calcul d'un identifiant unique basé sur le traitement d'une ou plusieurs données transmises par le système d'exploitation ou un logiciel présent sur le terminal de l'utilisateur.

Un cookie/traceur peut avoir différentes fonctions que nous ne décrivons pas dans le détail mais il peut permettre à celui qui le dépose de reconnaître un internaute, d'une visite à une autre, grâce à un identifiant unique mais aussi être utilisés pour stocker le contenu d'un mot de passe, personnaliser une interface ou adresser des services personnalisés.

Pour chaque cookie/traceur que nous utilisons ou déposons sur votre périphérique lorsque vous consultez notre site web, nous vous indiquerons son nom, l'usage qui en est fait, l'entité à l'origine de l'émission du cookie, qui a accès aux informations contenues dans le cookie, sa durée de conservation et si au regard de la directive ePrivacy nous devons obtenir votre consentement pour le mettre en œuvre.

Nom	Usage	Emetteur	Qui a accès ?	Durée de conservation	Consentement
<u><a href="#">_csrf</a></u>	Utilisé pour éviter l'usurpation d'identité lorsque les utilisateurs interagissent avec la page	<u><a href="#">Stonly</a></u>	<u><a href="#">Stonly</a></u>	<u><a href="#">Jusqu'à la fin de la session</a></u>	Le consentement n'est pas requis car le cookie est nécessaire au fonctionnement de la page.

## Types de cookies déposés lorsque vous consultez notre site web

En application de la directive ePrivacy, nous vous informons que nous sommes amenés, après information voire consentement préalable, à déposer, utiliser et accéder aux cookies mentionnés ci-dessous.

### **Cookies de fonctionnalités ou strictement nécessaires au site**

Ces cookies permettent de garantir des fonctionnalités importantes du site ou la personnalisation de l'affichage (version contrastée). Le site web ne pouvant fonctionner correctement sans eux, ils ne peuvent être désactivés

#### **Cookie permettant personnaliser le contenu**

Aucun cookie de personnalisation du contenu affiché au visiteur n'est utilisé

#### **Cookie analytique ou de mesure d'audience**

Aucune mesure d'audience par cookie n'est effectuée

#### **Les cookies tiers d'enrichissement de l'expérience utilisateur**

Ce site utilise des services proposés par des partenaires pour les finalités suivantes :

Notre site utilise des cookies pour afficher des vidéos provenant des plateformes suivantes :

- Youtube. En savoir plus sur l'utilisation des cookies : <https://policies.google.com/privacy?hl=fr&gl=fr>

### **Procédures de suppression des cookies**

#### ***FireFox***

- Outils > Options > Vie privée > Affichez les cookies
- Repérez les fichiers concernés, sélectionnez-les et supprimez-les.
- <https://support.mozilla.org/fr/kb/effacer-les-cookies-pour-supprimer-les-information>

#### ***Google Chrome***

- Outils > Options > Options avancées > Confidentialité > Afficher les cookies
- Repérez les fichiers concernés, sélectionnez-les et supprimez-les.
- Cliquez sur « Fermer » pour revenir à votre navigateur.
- <https://support.google.com/chrome/answer/95647?co=GENIE.Platform%3DDesktop&hl=fr>

#### ***Safari***

- Édition > Préférences > Sécurité > Afficher les cookies
- Sélectionnez les cookies concernés et cliquez sur « Effacer » ou sur « Tout effacer ».
- Après avoir supprimé les cookies, cliquez sur « Terminé ».
- <https://support.apple.com/fr-fr/guide/safari/sfri11471/mac>

#### ***Opéra***

- Options > Avancé > Cookies
- <https://help.opera.com/en/latest/security-and-privacy/#tracking>

#### ***Autres navigateurs***

- Consultez la documentation fournie avec le logiciel de navigation internet que vous avez installé.

## **2. Mentions légales**

Conformément aux dispositions de l'article 6 III 1° de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, nous vous informons des éléments suivants :

#### **Editeur**

Le site web [http\(s\)://tousanticovid.gouv.fr](http(s)://tousanticovid.gouv.fr) est sous la responsabilité éditoriale de la Direction Générale de la Santé du ministère des solidarités et de la santé, dont le siège est situé 14 avenue Duquesne 75350 Paris cedex 07.

#### **Directeur de publication**

Le directeur de la publication du site est Patrick BRASSEUR- chef de la mission communication de la Direction Générale de la Santé - 14, avenue Duquesne - 75350 Paris cedex 07.

### **Objectif du site**

Le site a pour mission de donner des informations générales sur l'application TousAnticovid, ses fonctionnalités (notification, se déclarer, actualités et indicateurs relatifs à la COVID-19, attestation de dérogatoire de déplacement, QR code de lieu etc.), la sécurité des données ainsi que la manière dont l'application peut être utilisée pour lutter contre l'épidémie.

### **Développement**

Le site est développé et maintenu par la société Stonly SAS, 36 rue Chaptal, 92300 Levallois.

### **Hébergement**

L'hébergement des serveurs est assuré par Amazon Web Services (AWS), Région AWS Europe (Paris), EMEA SARL 38 avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

### **Accès au service**

Le service est accessible gratuitement, 24h/24, 7 jours sur 7 et sauf cas de force majeure ou maintenance technique depuis tout équipement numérique en capacité d'afficher du contenu web (HTML/CSS/Javascript).

La responsabilité du propriétaire du site ne saurait être engagée en cas d'impossibilité d'accès ou d'interruptions de ce dernier, y compris si cela occasionne des conséquences pour l'utilisateur.

### **Accessibilité du service**

Au moment où nous rédigeons ces mentions légales, le site ne peut être déclaré conforme au RGAA version 4.

Sachez toutefois que la Direction Générale de la Santé a demandé au sous-traitant en charge de développer le service de prendre soin de vérifier que les critères indiqués dans le [référentiel général d'amélioration de l'accessibilité \(RGAA\)](#) soient appliqués le plus tôt possible afin de rendre le site internet accessible au plus grand nombre et plus particulièrement aux personnes ayant un handicap.

### **Réutilisation des contenus**

#### ***Consignes générales***

Sauf mention contraire indiquée dans les parties ci-dessous, toute utilisation de contenu du site web par un utilisateur est autorisée et gratuite dès lors qu'il respecte les conditions suivantes:

1. Ne pas modifier ou altérer d'aucune sorte le document reproduit ;
2. Mentionner explicitement la source en indiquant « Source : Direction Générale de la Santé – suivi du lien vers le contenu d'origine » ;
3. Indiquer avec précision la date à laquelle le contenu a été extrait au format jj/mm/aaaa hh:mm ;
4. Indiquer la licence sous laquelle le contenu ou la donnée a été mis à disposition sur le site d'origine ;

5. N'utiliser les informations qu'à des fins personnelles, associatives ou professionnelles ; toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires étant exclue.

Si l'utilisateur fait appel à des liens hypertextes pointant sur le contenu de ce site, il devra s'assurer que le lien :

1. Indique visuellement un renvoi vers un site externe (surlignage, coloration du texte, présence d'un pointeur etc.)
2. Décrit textuellement (balise alt du lien, par exemple) cette redirection
3. S'affiche dans une nouvelle fenêtre

Toutes les autorisations mentionnées dans la section « Réutilisation des contenus » ne s'appliquent pas aux sites diffusant des contenus à caractère polémique, pornographique et xénophobe.

### **Droit applicable**

Que ce soit le site web ou l'utilisation qui pourrait en être fait, le droit de référence est celui régi par le droit français, quel que soit le lieu de son utilisation.

### **Sources de financement**

Le portail [http\(s\)://tousanticovid.gouv.fr](http(s)://tousanticovid.gouv.fr) est financé intégralement par le ministère des solidarités et de la santé et ne reçoit de ce fait aucun subside privé qui pourrait avoir potentiellement une influence sur son contenu.

### **Données personnelles**

Pour toutes informations concernant une éventuelle utilisation des données à caractère personnel, veuillez-vous référer à la page « Données personnelles » ou au lien qui figure en bas de chaque page.

### **Les cookies et traceurs**

Pour toutes informations concernant l'usage de cookies ou traceurs sur ce site web, veuillez-vous référer à la page « [Cookies et traceurs](#) » ou au lien qui figure en bas de chaque page.

### **QUID DE LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES ?**

Comme pour toutes les évolutions de TousAntiCovid et les différents systèmes d'information en lien avec la Covid-19, la **CNIL** a été saisie sur ce sujet afin que l'outil soit développé dans le respect de votre vie privée.

#### **1. Qui a accès à mes preuves sanitaires ?**

Les autorités habilitées à lire une preuve sanitaire sont celles habilitées à vérifier l'obligation vaccinale des professionnels de santé.

Elles peuvent accéder aux certificats avec l'application TAC Verif, certifiée et sécurisée. Il s'agit d'une application de lecture permettant de vérifier la signature de vos documents sanitaires.

#### **2. Que voit-on de mes données de santé ?**

Les certificats composant le pass sanitaire disposent d'un QR Code qui est flashé à l'aide d'une application de lecture par les personnes habilitées à effectuer le contrôle.

Conformément au **principe de minimisation des données** à caractère personnel, les certificats sanitaires ne doivent contenir que les données à caractère personnel nécessaires (nom, prénom,

date de naissance, validité ou invalidité de la preuve présentée).

Depuis le 15 octobre, avec l'évolution de la prise en charge des tests, les professionnels qui réalisent des tests de dépistage peuvent lire les informations détaillées des certificats sanitaires en utilisant le **mode TAC Verif+** afin de pouvoir statuer sur la prise en charge des tests par l'Assurance Maladie en fonction du statut de vacciné ou de non vacciné de la personne.

Ce traitement est pleinement conforme aux règles nationales et européennes sur la protection des données personnelles et **soumis au contrôle de la CNIL**.

### **3. Où sont stockées mes données de santé ?**

Les certificats sanitaires sont **stockés uniquement en local**, sur votre téléphone.

Dans le cadre d'un contrôle sur le territoire national, l'opération de vérification des données de santé se fait **en local sans conservation de données**. Seule la signature de la preuve sanitaire (QR Code) est vérifiée sur un serveur dédié d'IN Groupe (Imprimerie Nationale) avec l'application TAC Verif pour s'assurer de son authenticité.

De la même façon, pour le certificat COVID numérique de l'UE, la Commission européenne a mis en place un portail grâce auquel toutes les signatures des certificats (QR Codes) pourront être vérifiées dans l'ensemble de l'UE. Les données à caractère personnel du titulaire du certificat ne sont pas transmises au portail, étant donné qu'elles ne sont pas nécessaires pour vérifier la signature numérique. Elles sont stockées en local, dans le smartphone.

### **4. RGPD relatif au pass sanitaire**

Pour télécharger le RGPD relatif au pass sanitaire, [suivez le lien](#).